



Quels recours puis-je avoir d'après ces quelques renseignements?

Par **depsy69**, le **27/10/2009** à **18:42**

Bonjour, rn j'ai travaillé 4 mois pour une société en tant que commercial non exclusif..je faisais du portes à portes 10H/11h par jour,et ces horaires m'étaient imposés donc je ne pouvais pas prendre d'autres cartes!j'étais payé aux contrats signés et validés par les clients..entre temps j'ai été promu au poste de chef de groupe(donc comme tous les autres chefs de groupe je devais avoir un salaire fixe+com,voiture de fonction,et téléphone de fonction ainsi qu'une prime pour les frais d'essence)mais jamais on ne m'a fait signer ce nouveau contrat de chef de groupe(pourtant j'occupais le poste!)quand des objectifs(imposés)n'étaient pas remplis on me faisait travailler le samedi!ou si un jour férié tombait en semaine pareil travail le samedi(sous prétexte qu'on était payé sur la base de 20 jours ouvrables)mon plus gros salaire a été de 700 euros environ!c'est ma voiture personnelle qui me servait pour emmener mon équipe sur le terrain et mon téléphone perso qui me servait pour mon travail,sans compter les frais d'essence qui étaient également à ma charge!le directeur d'agence me disait que j'étais une très mauvais comme commercial que je faisais pas assez de ventes additionnelles,et me téléphonait sans cesse pour me dire de faire mieux,et me donner toujours de nouvelles directives ect.....une pression que je vivais très mal,et un jour je me suis présenté à mon travail et je n'avais plus d'équipes les commerciaux avaient été mutés dans une autre équipe plus compétente(elle de son demi frère!!!)donc j'ai craqué car je me suis retrouvé seul et j'ai donc donné ma démission en écrivant dans ma lettre les motifs suivant:pas de contrats de chef de groupe,pas de voiture de fonction pas de tel de fonction,ni de remboursement de frais d'essence...au jour d'aujourd'hui(2 mois après)j'ai reçu mon solde de tout compte(que je n'ai pas signé)mais pas mon attestation assédics..je souhaiterais les assignés aux prud'hommes mais je ne sais pas par où commencer car je n'ai jamais eu recours à ces services et surtout est ce que mon cas est recevable auprès des prud'hommes?merci de me répondre..depsy69.